



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Port de Cavallo : 35 ans après, la Commune reprend la main

16 JUIN 2026

LE PORT DE CAVALLO, UN RETOUR ATTENDU POUR UN AVENIR MAÎTRISÉ

Le 26 juin 2026 marquera une étape historique pour Bonifacio avec la reprise de la gestion du port de Cavallo par la Commune. Au-delà d'une échéance contractuelle prévue depuis trente-cinq ans, il s'agit de la continuité d'une démarche engagée depuis de nombreuses années pour renforcer la place de la puissance publique sur l'île de Cavallo et garantir une gestion équilibrée de ses équipements structurants.

Depuis notre arrivée aux responsabilités, nous avons toujours considéré que Cavallo était un quartier à part entière de Bonifacio. À ce titre, les mêmes principes doivent s'y appliquer : respect des règles d'urbanisme, préservation de l'environnement, accès du public aux plages, gestion maîtrisée des flux, poursuivant ainsi un seul objectif : défendre l'intérêt général.

Toutes les décisions prises par la Commune sur l'île de Cavallo l'ont été avec cette même exigence et dans une volonté constante de dialogue et de médiation avec les propriétaires et les différents acteurs concernés.

Cette vision s'est traduite par des actes politiques concrets et forts en symbolique.

Nous avons tenté de récupérer la gestion du port dès 2008 mais le tribunal nous a débouté et nous a enjoint de respecter l'ancienne convention qui se termine le 26 juin 2026. Nous avons imposé aux copropriétaires de l'époque la construction de la station d'épuration de l'île. Avant qu'elle ne soit invalidée par le juge, une révision partielle du PLU exclusivement dédiée à Cavallo avait été initiée en 2013 pour stopper l'urbanisation. Nous avons repris la gestion des pontons de Piantarella, de Cala di Greco et de Marina di Cavallo pour une meilleure gestion de la desserte. La longue procédure d'élaboration générale du PLU a abouti le 8 décembre 2025, interdisant toute nouvelle construction ou extension sur l'île. Nous avons fait un classement des chemins qui identifient des chemins ruraux sur Cavallo pour rendre définitivement l'accès public aux plages. Enfin, la délibération validant le principe de récupérer la gestion du port de Cavallo en régie directe le port de Cavallo a été votée le 19 mai 2025, nous conduisant à l'échéance du 26 juin 2026 et constituant ainsi une nouvelle étape de cette action globale initiée de longue date.

Pendant plusieurs années, la Commune a préparé cette échéance avec sérieux et méthode. Les études juridiques, techniques et financières menées ont permis de construire un projet garantissant à la fois la continuité du service, la sécurité des installations et l'équilibre économique de l'équipement.

Notre ambition est claire : faire du port de Cavallo un équipement moderne, durable et ouvert, capable de répondre aux attentes des usagers tout en s'inscrivant pleinement dans la stratégie maritime et environnementale de notre territoire. En complémentarité avec le port de plaisance, ce nouvel outil structurant a vocation à répondre aux mêmes objectifs politiques de la municipalité : créer des richesses pour les redistribuer à la population locale.

Malgré la phase de dialogue et de concertation initiée avec la société exploitante et plus largement les copropriétaires de l'île, nous sommes à cette heure dans une phase contentieuse. Bien que je regrette cette situation, elle n'altère en aucune façon notre vision, nos objectifs et notre détermination visant à faire de ce port un outil exemplaire avec comme rôle moteur puissance publique.

Comme nous l'avons fait ces quinze dernières années, la Commune continuera à se donner les moyens d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour l'île de Cavallo, dans le respect du droit, du dialogue et de l'intérêt général.

Cette reprise s'effectue également avec une deuxième conviction forte : le contribuable bonifacien ne supportera pas le coût de cette infrastructure. Le modèle retenu garantit que l'exploitation du port reposera sur ses propres ressources, conformément aux règles applicables aux services portuaires.

Le 26 juin, la Commune prendra ainsi officiellement possession de cet équipement.

Après les nombreuses actions engagées à Cavallo, dans le même fil politique qui nous a conduit à construire une forme de municipalisation du golf de Sperone ou à interdire toute nouvelle construction de résidence secondaire sur la Commune, une nouvelle page s'ouvrira pour le port de Cavallo et plus largement pour Bonifacio, consacrant des années d'engagement en faveur d'une gestion publique, maîtrisée et durable des sites les plus emblématiques de notre territoire.

Jean-Charles
Maire de Bonifacio

Orsucci

GESTION PUBLIQUE DU PORT DE CAVALLO : UNE REPRISE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

Une échéance contractuelle attendue et anticipée

Construit au début des années 1990, le port de Cavallo était exploité depuis son origine dans le cadre d'une concession accordée à la Société du Port de Cavallo pour une durée de trente-cinq ans.

Cette concession arrive à son terme le 25 juin 2026. Conformément aux dispositions contractuelles, la Commune de Bonifacio assurera directement l'exploitation du port à compter du 26 juin 2026.

Afin de préparer cette échéance, le Conseil municipal a adopté en mai 2025 le principe d'une gestion en régie autonome sans personnalité morale. Ce choix est l'aboutissement d'une étude comparative approfondie des différents modes de gestion envisageables ayant conclu que la régie autonome constituait la solution la plus adaptée aux objectifs poursuivis par la Commune : maîtrise publique, exigences environnementales, développement économique et retombées locales.

La reprise du port s'inscrit dans une démarche plus large engagée depuis plusieurs années autour de l'accès public à l'île, de la préservation de son environnement et de la maîtrise de l'aménagement et des équipements publics.

Parmi les principales étapes :

- 2008 : première démarche engagée par la Commune pour récupérer la gestion du port, annulée par le Tribunal Administratif et nous obligeant à respecter la durée de la convention ;
- 2012 : réalisation de la station d'épuration de l'île par les copropriétaires, sur directive municipale ;
- 2013 : révision partielle du PLU limitant strictement les possibilités de construction, annulée en cours d'Appel suite à l'attaque de deux copropriétaires lésés ;
- 2021 : reprise de la gestion des ouvrages maritimes de desserte ;
- 2023 : délibération portant sur les chemins communaux garantissant l'accès aux plages ;
- 19 mai 2025 : délibération portant sur le choix du mode de gestion du port de Cavallo, en régie directe par la Commune de Bonifacio
- 8 décembre 2025 : arrêt du nouveau PLU confirmant l'interdiction de nouvelles constructions et extensions sur l'île.
- 26 juin 2026 : fin de la concession et reprise effective de la gestion du Port de Cavallo en régie directe

Une démarche fondée sur le dialogue et l'expertise

La Commune a toujours privilégié le dialogue avec les copropriétaires de l'île, principaux actionnaires de la Société du Port de Cavallo. C'est dans cet esprit qu'elle a préparé depuis plusieurs années l'échéance du 26 juin 2026, en menant un important travail d'analyse de l'état du port et des conditions de sa reprise.

Afin de disposer d'un diagnostic objectif des infrastructures, plusieurs expertises techniques, juridiques et financières ont été réalisées. Une première étude mandatée par la Commune a mis en

évidence d'importants besoins de remise en état, évalués à plusieurs millions d'euros, et conclu que l'essentiel de ces travaux relevait des obligations du concessionnaire.

La Société du Port de Cavallo a contesté cette analyse en produisant une contre-expertise limitant fortement sa responsabilité. Afin de disposer d'un éclairage complémentaire, un nouvel avis indépendant a été sollicité. Celui-ci a confirmé les principales conclusions de la première étude.

Face à ces divergences et d'un commun accord entre les parties, le Tribunal administratif a désigné un expert judiciaire chargé d'établir les responsabilités de chacun.

Les conclusions intermédiaires de l'expertise ont conduit à la prescription d'une fermeture quasi totale du port, ne maintenant accessibles que 23 postes d'amarrage destinés à des bateaux de 8 à 15 mètres. Dans ce contexte, la Commune et la Société du Port de Cavallo se sont accordées sur un programme de travaux conservatoires, intégralement financé par cette dernière, susceptible de permettre une reprise progressive de l'activité. À cet égard, il convient de rappeler que, dès le 30 avril 2026, la Commune a obtenu de l'Office de l'Environnement de la Corse ainsi que des services de l'État l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation de ces travaux conservatoires par la Société du Port de Cavallo. À ce jour, le port demeure fermé et le restera tant que la Commune n'aura pas reçu et vérifié l'ensemble des justificatifs attestant de la bonne exécution des travaux conformément au programme de travaux conservatoires arrêté entre les parties.

À compter du 26 juin, la Commune de Bonifacio assurera la gestion administrative du port de Cavallo. Elle procédera, avec toute la rigueur nécessaire, à l'analyse des études réalisées ainsi qu'à la vérification des justificatifs relatifs aux travaux éventuellement exécutés, avant d'envisager toute évolution des conditions d'exploitation du port.

D'autre part, l'expert judiciaire a remis aux parties les conclusions finales de son expertise ce 23 juin et confortent l'analyse de la Commune, tant sur les défauts d'entretien constatés que sur l'importance des investissements nécessaires à la remise en état du port.

Tout au long de cette procédure, la Commune a maintenu sa volonté de concertation et de dialogue. Force est de constater que depuis plusieurs mois, la Société du Port de Cavallo adopte une position de blocage qui se traduit notamment par l'absence de réponse aux différents courriers qui lui ont été adressés afin de produire les éléments permettant d'aboutir à une passation sereine, une situation regrettable qui pénalise aussi les copropriétaires, les socioprofessionnels et les usagers de l'île.

Ainsi, la Commune continuera toutefois à défendre avec fermeté les intérêts de la collectivité et à conduire, dans le respect du droit, la reprise du port prévue le 26 juin 2026.

Une exploitation modernisée

Avec ses 193 places, le port de Cavallo constitue un équipement structurant pour l'activité nautique du territoire.

La future régie aura pour mission d'assurer l'exploitation, l'entretien et le développement du port, tout en conduisant les investissements nécessaires à sa modernisation. Elle veillera à garantir un haut niveau de sécurité des installations, à améliorer la qualité de service offerte aux usagers, à maintenir l'activité des professionnels déjà présents et à assurer des places dédiées à la pêche professionnelle.

Une nouvelle politique tarifaire a été définie pour rendre le port de Cavallo plus accessible aux plaisanciers de passage, notamment aux usagers corses, tout en tenant compte des spécificités du

site et du niveau de service proposé. Dans le même temps, les contrats saisonniers ont été réajustés afin de rapprocher les tarifs pratiqués à Cavallo de ceux observés dans des ports comparables et de garantir un modèle économique pérenne pour l'exploitation de l'équipement.

Les tarifs sur le Port de Cavallo resteront globalement toujours plus élevés que celui du Port de plaisance de la Ville.

Un équipement financé uniquement par ses usagers

Le port de Cavallo sera exploité dans le cadre d'une logique globalisée avec le port de plaisance de la ville, dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) disposant de son propre budget annexe. Son fonctionnement repose sur les recettes générées par l'activité portuaire et les financements mobilisés dans le cadre de son développement. **Ainsi, les contribuables bonifaciens ne supporteront pas les coûts d'exploitation du port.** Le modèle économique retenu repose sur plusieurs scénarios financiers étudiés par la Commune et permet d'assurer l'équilibre de l'exploitation.

LE 26 JUIN 2026 : UNE NOUVELLE PAGE DANS L'HISTOIRE DU PORT

À compter de ce jour, la Commune de Bonifacio assurera directement l'exploitation du port de Cavallo, conformément à l'échéance prévue par le contrat de concession.

Cette reprise marquera l'ouverture d'une nouvelle phase pour cet équipement structurant de la façade maritime bonifacienne. Les services municipaux assureront la continuité de l'exploitation dans le respect des exigences de sécurité et des capacités d'accueil du port, en tenant compte de l'avancement des travaux de sécurisation engagés.

Au-delà de la gestion quotidienne, cette reprise permettra à la Commune de conduire un projet de modernisation du port, fondé sur une exploitation durable, la valorisation du domaine portuaire et le développement des activités de plaisance et de nautisme.

Le port de Cavallo a vocation à devenir un outil pleinement intégré à la stratégie maritime de la Commune, au service de l'attractivité et du développement du territoire.

CONTACTS

Directeur de Cabinet – Commune de Bonifacio

Léo Pieracci – 06 32 22 24 50

leo.pieracci@mairiedebonifacio.com

Directeur du Port de Cavallo

Johan Tafani – 06 11 14 04 93

johantafani@bonifaciomarina.com

Communication & Relations Presse – Commune de Bonifacio

Anaïs Orsini – 06 27 22 49 86 & Chiara Potrel Di Meglio – 06 85 11 17 31

communication@mairiedebonifacio.com

